

L'AGENCE NATIONALE
POUR LES CHÈQUES-VACANCES PRÉSENTE :

DÉPART
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES

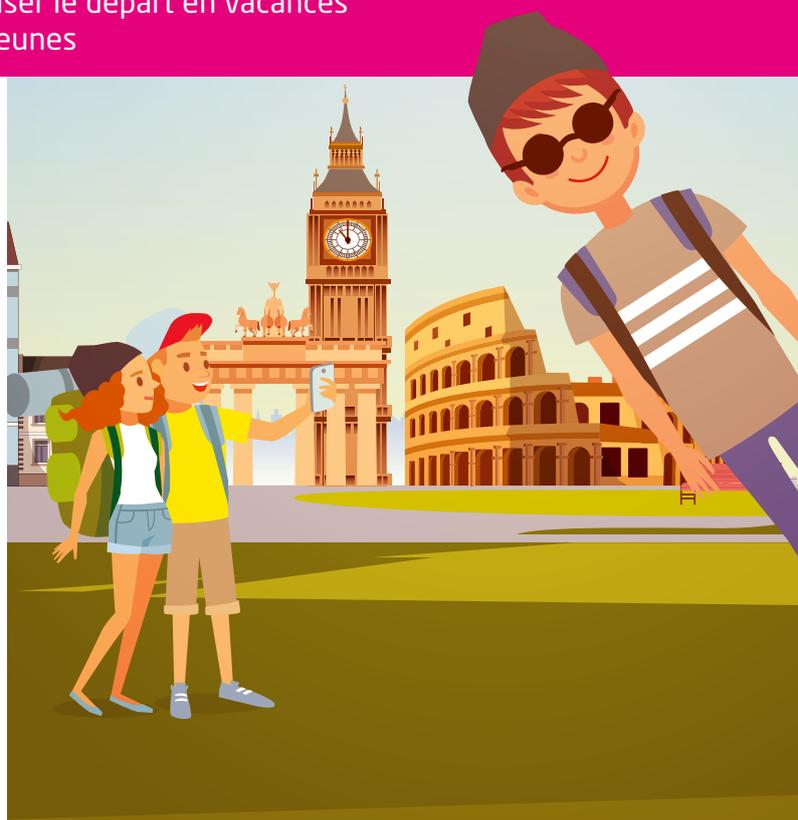
Prescripteurs

Porteurs
de projets



Le programme d'aide au départ en vacances dédié aux 18-25 ans

Avec une aide financière pour favoriser le départ en vacances
de vos publics jeunes



Avec le soutien du Ministère en
charge du tourisme

Rendez-vous sur : depart1825.com



CHAQUE ANNÉE, PRÈS DE LA MOITIÉ DES JEUNES DE 18-25 ANS NE PART PAS EN VACANCES*

L'égal accès de tous aux vacances contribue à l'exercice de la pleine citoyenneté et constitue un objectif national conformément à l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Pour les jeunes, les vacances constituent un temps structurant qui favorise la découverte d'autres lieux, personnes, habitudes de vie, et contribuent à renforcer l'autonomie et l'apprentissage de la mobilité, notamment européenne.

Pour les référents jeunesse, la thématique vacances constitue un support pertinent et complémentaire d'accompagnement socio-éducatif.

Pour faire découvrir les vacances, donner envie de partir ou de repartir, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, établissement public sous la tutelle du ministère en charge de l'économie et des finances, développe le programme **Départ 18:25** à la demande du ministère en charge du tourisme.

Départ 18:25, une aide financière pour encourager le départ en vacances des jeunes.

Vacances en France ou en Europe, semaine à la mer ou à la montagne, week-end en ville... Avec **Départ 18:25**, les jeunes ont accès toute l'année à un large choix de séjours adaptés à leurs envies et à leur budget.

En plus des tarifs avantageux proposés, l'ANCV finance jusqu'à **50% du coût des séjours réservés via depart1825.com** dans la limite de **150€** par jeune et par an, avec 50 € minimum restant à la charge du jeune. L'aide est directement déduite du prix à payer.

*CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » - 2010

DÉPART 18:25 S'ADRESSE À TOUS LES 18-25 ANS !



Pour en bénéficier, il suffit à la date du départ :

- 1 D'avoir entre 18 et 25 ans.
- 2 De résider en France.

L'aide financière est attribuée sous condition de ressources ou de statut :

Ressources

OU

Statut

Attester d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale (indiqué dans l'avis d'imposition)



Être soit :

- Étudiant boursier
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance
- En contrat aidé
- Inscrit dans une école de la deuxième chance
- Volontaire en service civique
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance

UN SITE INTERNET DÉDIÉ: depart1825.com

Les offres de séjours de **Départ 18:25** sont classées par thématique : **à la Montagne, à la Mer et en Ville**, pour des projets de vacances ou de week-end farniente, de découverte ou d'aventure en solo, en couple, entre amis ou en groupe.

QUEL EST VOTRE RÔLE DANS LE DISPOSITIF ?

Collectivités locales, structures sociales et de jeunesse, associations et fédérations étudiantes, CSE (ou COS, CAS), établissements d'études supérieures, organismes accueillant des jeunes (alternance, contrats aidés, service civique...)

Deux façons de soutenir le départ en vacances de vos publics jeunes

En tant que prescripteur,

vous recommandez ce programme pour inciter les jeunes à découvrir **Départ 18:25**



Vous relayez l'information sur ce programme pour favoriser le départ en vacances des jeunes.



L'ANCV vous fournit des outils pour mener vos actions de communication.



Les jeunes ainsi informés réservent individuellement leur séjour.

En tant que porteur de projet,

vous organisez le départ d'un ou plusieurs groupe(s), accompagné(s) ou non



Vous exprimez les souhaits du groupe (destinations, type d'hébergement, transport, activités...) en remplissant un formulaire de demande de devis groupes.



Vous recevez en retour une ou plusieurs proposition(s) personnalisée(s) de devis.



Vous procédez à la réservation pour le compte des jeunes.

Pour promouvoir le programme auprès de vos publics ou organiser un séjour :

depart1825.com